

# LES RAISONS POUR SE MOBILISER CONTRE LA FERMETURE DE LA MATERNITÉ

## LA QUALITÉ DES SOINS EST INDÉNIABLE



La maternité de Clermont a passé toutes les étapes successives de certification et d'accréditation. Elle est donc considérée comme une structure de haute qualité. Aucun dysfonctionnement n'a jamais été constaté.

## ELLE EST CENTRALE DANS L'OISE



La maternité de Clermont est solidement implantée, au centre du département de l'Oise. Les habitants qui la fréquentent vont bien au-delà du clermontois. Elle est connue des familles et sa réputation est positive.

## LA POPULATION VA AUGMENTER



L'INED indique que la population française atteindra plus de 76 millions d'habitants en 2070. À Clermont, par exemple, le PLU (plan local d'urbanisme) prévoit 12 600 habitants en 2025. Donc, réduire les services publics alors que la population augmente n'a aucun sens.

## L'ACTIVITÉ CHIRURGICALE EN DÉPEND



Le maintien d'une activité d'obstétrique est le garant de la pérennité de la présence anesthésique, et donc de l'activité chirurgicale. Ainsi, si la maternité disparaît, la chirurgie sera menacée, comme l'ensemble de l'hôpital. Ce scénario s'est produit dans le passé, à Méru.

## LE SERVICE PUBLIC N'EST PAS UN LUXE RÉSERVÉ AUX GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Les services publics, notamment hospitaliers, ne peuvent pas se concentrer dans les seules grandes agglomérations, car les populations qui vivent hors des grandes villes n'ont pas moins de droits ni moins de besoins. Qu'ils habitent Clermont, Saint-Just ou Mouy, les populations doivent disposer d'établissements publics hospitaliers, à proximité de leur domicile, au même titre que les populations des agglomérations et des métropoles. Cela s'appelle l'égalité territoriale. Nous en avons d'autant

plus besoin que les services publics reculent partout, augmentant le risque de désertification. L'équilibre entre les territoires et l'égalité entre les citoyens doivent au contraire prévaloir sur cette logique d'asphyxie et de régression. Le combat pour le maintien de la maternité va par conséquent bien au-delà de l'accès aux soins et de la santé publique. Du maintien de cette maternité dépend également l'attractivité de nos communes et de notre territoire. Pour l'avenir, il nous faut donc la défendre.



Oui, nous avons, nous aussi, le droit aux services publics!